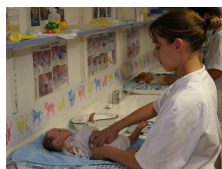


## Objectifs de la formation



Préparer le candidat au CAP Petite Enfance sur les enseignements pratiques et les épreuves UP1 et UP3.

Le CAP Petite Enfance permet d'exercer un métier dans le secteur de la petite enfance (crèche, garderie, école maternelle, etc.) et être en capacité d'assurer la garde et l'éveil d'enfants de moins de 6 ans.

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Petite Enfance » est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde de jeunes enfants. Avec les parents et les autres professionnels, il répond aux besoins

fondamentaux de l'enfant et participe à son développement, à son éducation et à sa socialisation. Il assure également l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Pour plus d'informations, [télécharger la fiche](#)

**["Préparation aux Epreuves Pratiques du CAP PETITE ENFANCE" en cliquant ICI](#)**

ou contacter l'IFPS au téléphone **04 89 06 72 00**